

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville après déclaration auprès du Préfet de l'Ardèche en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire, suite à la convocation régulière du 7 avril 2022, laquelle a été affichée conformément à la loi.

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire.

Présents : MEYER Jean-Yves, ALLAMEL Martine, LOYET André, ROCHE Eliette, GAILLARD Pascal, NGUYEN Isabelle, CIVIER Stéphane, DAUMAS Jacques, HADDAD Catherine, BOYER Alain, DURIEU Joël, BOUSCHON Max, SOUBEYRAND Jacky, LEYNAUD Michel, MARRON Corentin, TEYSSIER Nicolas, PERRUSSET Benoît, VERMOREL Guillaume, GUIBERT Alexandra, THINON Marielle, CONSTANZO André, CAUQUIL Alexandra, DELAUCHE Henri.

Excusés : FAURE Cécile (pouvoir à Isabelle NGUYEN), ESSAYAR Khalid (pouvoir à Jean-Yves MEYER), TASTEVIN Marie-Françoise (pouvoir à Stéphane CIVIER), VERNEDE Corinne (pouvoir à Eliette ROCHE), AMRANI Hasiba (pouvoir à Jacky SOUBEYRAND), SAUGET Elisabeth (pouvoir à André LOYET), ROGIER Monique (pouvoir à Martine ALLAMEL), JOLY Delphine (pouvoir à Catherine HADDAD), ROUX Patricia (pouvoir à Benoît PERRUSSET).

Absent : Roger KAPPEL

Secrétaire de séance : HADDAD Catherine

A 19h30 Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis.

Approbation du procès-verbal du 17 mars 2022.

SECRETARIAT GENERAL

1. Décision du Maire et droit de préemption.

Décisions du Maire :

Par délégation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a été amené à prendre les décisions suivantes :

20	Passer un avenant avec l'AAPMA L HAMECON	Assurances	15/03/2022
21	Travaux de remplacement du bardage de la maison Pôle de Services - Mission de Contrôle Technique	Finances / Marchés Publics	22/03/2022
22	Revalorisation loyer NATURA SCOP	Assurances	29/03/2022
23	Revalorisation loyer ADIE	Assurances	29/03/2022
24	Revalorisation Loyer POLEN SCOP 1er Etage	Assurances	29/03/2022
25	Revalorisation Loyer POLLEN SCOP RDC	Assurances	29/03/2022

POLE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Service Urbanisme

Droit de Prémption Urbain non exercé

22/02/2022

PINTO DA FONTE João

E4759 – 6 Boulevard de Provence

28/02/2022

M et Mme TAVIOT Sébastien

A 4166, 4450 et 4453 – 8 chemin du ron de Ceila

28/02/2022

M et Mme TAVIOT Sébastien

A 4451 –chemin du ron de Ceila

28/02/2022

SCI LA PINEDE

4453 – chemin du ron de Ceila

28/02/2022

CONSORTS DAMON

A F 1124, 1125, 1126 – 2-4 rue Jules Manneval

02/03/2022

BOURGOGNE / PAULIN

E 1418, 4118, 4120, 4122, 4123, 4119 – 83 A chemin de la roche noire

02/03/2022

CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE MERIDIONALE

B 4945 – 22 Route de montélimar

02/03/2022

CONSORT PAILHES

B 2030 – 8 rue Baptiste Marcet

03/03/2022

SC CIMEUROP

F 1326 – Place de la pécourte

03/03/2022

SC CIMEUROP

F 1326 – Place de la pécourte

04/03/2022

RIEUBON Philippe

B 3269 et 3664 – 20 rue Louis Vidal

07/03/2022

CONSORT RAMON

E 2190 – 11 rue Maurice Imbert

08/03/2022

FOURNIER Aymeric

E 5572, 5578 – 71 route de Lazuel

08/03/2022

SOUCHE Christine

E 4279 – 17 boulevard de l'Europe

09/03/2022

POULY Guy

F850, 851, 852 – 16 Bd Jean Mathon

11/03/2022

TOURRE Bernard

B 2510, 2884 – 14 boulevard Maréchal Lyautey

14/03/2022

BENOIT Cédric

D 1979, 1980, 1981 – 12 chemin de la digue

14/03/2022

LAGNEAU Thérèse

F 1084 – 2 rue Albert Seibel

14/03/2021

CONSORTS IMBERT

B698, 699 – 7 avenue de boisvignal

17/03/2022

FRAN Maria

B 3269, 3664 – 16-20 rue Louis Vidal

21/03/2022

GENESTE Loic et DAUCHAT Sabine

B 528 – 3 rue Bellevue

22/03/2022

ROUX Christelle

B 3269, 3664 – 16-20 rue Louis Vidal

23/03/2022

PAYAN Stéphanie

E 5575– 73 route de Lazuel

24/032022

TESTUD Pierre

E 4034 – 1, chemin de Grazza

25/03/2022

MAGGIORE Francis

B 3892 – 11 Bd Maréchal Lyautey

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

2. Transformation numérique de la collectivité territoriale - Demande de financement auprès de l'Etat dispositif France Relance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville d'Aubenas s'est engagée dans une démarche d'évolution de son site internet.

La commune souhaite, avec l'aide d'un prestataire extérieur, opter pour une refonte du site afin d'élargir et optimiser les services proposés, notamment les démarches en ligne et une meilleure accessibilité au service public.

D'autre part, une formation au numérique est envisagée pour une partie des agents administratifs, afin de répondre à la nécessité de former, perfectionner et familiariser ces derniers à utiliser et exploiter aux mieux les outils de travail.

Le montant des prestations est estimé à **31 800 € HT.**

La ville sollicite un soutien financier auprès de l'Etat au titre du plan France Relance d'un montant de **25 440 €** représentant 80% des dépenses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de Transformation numérique de la collectivité territoriale,
- Sollicite une subvention représentant un montant de **25 440 €**,
- Prend acte du plan de financement ci-joint,
- Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (*)

DÉPENSES	Nature	Montant HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du site internet		10 200.00 €
Formation au numérique du quart des agents de la commune		21 600.00 €
TOTAL DEPENSES		31 800.00 €
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Transformation numérique des territoires – France Relance	80.00%	25 440.00 €
Sous-total		25 440.00 €
Autres y compris aides privées		
Sous-total		
Part demandeur		
Fonds propres	20.00%	6 360.00 €
Emprunt		
Autre (précisez)		
Sous-total		6 360.00 €
TOTAL RECETTES		31 800.00 €

3. Travaux de rénovation du revêtement synthétique du terrain de football au stade RIPOTIER- Demande de financement auprès du département 07.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu, dans le courant de l'année de remplacer le gazon synthétique du terrain de football au stade RIPOTIER par un produit de qualité qui répondra aux dernières normes écologiques et sportives à base de chanvre et de craie.

Le montant des travaux est estimé à **480 355.00 € HT** et la Moe à **11 600 € HT**.

La ville sollicite un soutien financier auprès du département de l'Ardèche sur les futurs dispositifs proposés soit une demande de subvention d'un montant de **144 107 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Guillaume VERMOREL et Alexandra GUIBERT).

- Approuve le projet de réhabilitation du terrain synthétique de Ripotier,
- Sollicite une subvention représentant un montant de **144 107 €**,
- Prend acte du plan de financement ci-joint,
- Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (*)

DÉPENSES	Nature	Montant HT
Moe		11 600.00 €
Travaux		480 355.00 €
TOTAL DEPENSES		491 955.00 €
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		
DETR / DSIL	29.29%	144 107.00 €
Conseil Départemental	29.29%	144 107.00 €
Conseil régional	19.53%	96 071.00 €
EPCI		
Sous-total		384 285.00 €
Autres y compris aides privées		
<i>(précisez)</i>		
<i>(précisez)</i>		
Sous-total		
Part demandeur		
Fonds propres	21.89%	107 670.00 €
Emprunt		
Autre (précisez)		
Sous-total		107 670.00 €
TOTAL RECETTES		491 955.00 €

4. Aménagement de l'avenue Victor Hugo : Demande de financement auprès de la Région AURA au titre du Contrat Ambition Région.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le réaménagement de l'avenue Victor Hugo à Aubenas se poursuit en 2022.

La commune va démarrer les travaux de la deuxième tranche de l'avenue Victor Hugo jusqu'au carrefour du boulevard Camille Laprade qui est une artère de circulation importante du centre urbain d'Aubenas. Elle permet l'un des accès les plus rapides à l'hyper centre et au château au bénéfice des habitants et des usagers.

La ville d'Aubenas entretient une réelle volonté sur la mise en valeur de ses espaces publics en poursuivant sur cette année, les réaménagements du centre-ville commencés dans les années antérieures.

La présente délibération concerne la Maîtrise d'œuvre, ainsi que les travaux d'aménagement.

Le coût de la Moe s'élève à 25 688.60 € HT

Le coût de la géo détection est de 2 055.00 € HT

Le montant des travaux s'élève à 164 368.67 € HT

Montant total : 192 112.27 € HT

La ville sollicite une subvention de 40% auprès de la région au titre du contrat ambition région, soit une demande de subvention d'un montant de 76 845.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la région au titre du Contrat Ambition Région pour la réalisation de l'opération d'un montant de 76 845.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DÉPENSES	Nature	Montant HT
Aménagement de l'avenue Victor Hugo 2 ^{ème} tranche	Moe VRD	25 688,60 €
	Géo détection des réseaux	2 055,00 €
	Travaux	164 368,67 €
TOTAL DEPENSES		192 112,27 €
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
DETR / DSIL	30%	57 634.00 €
Région	40%	76 845.00 €
Communauté de Communes (CCBA)	10%	19 210.00 €
Autre (<i>précisez</i>)		€
Sous-total		153 689,00 €
Autres y compris aides privées		
(<i>précisez</i>)		€
(<i>précisez</i>)		€
Sous-total		0,00 €
Part demandeur		
Fonds propres	20%	38 423,27 €
Emprunt		€
Autre (<i>précisez</i>)		€
Sous-total		38 423,27 €
TOTAL RECETTES		192 112,27 €

POLE FINANCES/ACHATS

5. Budget Général de la Ville d'AUBENAS – BP 2022 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que, lors du débat d'orientations budgétaires, l'Administration municipale avait indiqué les principales orientations budgétaires qu'elle souhaitait intégrer dans le Budget Primitif 2022, en investissement et en fonctionnement.

Le Budget Primitif 2022 est structuré par les orientations suivantes :

En fonctionnement :

Recettes :

- Une stabilité des taux d'imposition inchangés depuis l'année 2008
- Il est à noter que la réforme de la fiscalité locale qui se traduit par la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la taxe foncière départementale à l'échelon communal s'applique depuis 2021.

Dépenses :

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées malgré la hausse des prix de l'énergie et de certaines fournitures

En investissement :

Dépenses :

- Un effort d'équipement prévisionnel important à un niveau de 9.084.008,78 €

Recettes :

- Un recours prévisionnel à l'emprunt pour un montant de 523.992,93 €
- Après rapprochement avec les services de la Trésorerie, les résultats d'exécution de l'année 2021 qui seront approuvés lors de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion au plus tard le 30 juin 2022 s'établissent ainsi :

La section d'investissement dégage un déficit de 533.830,53 €

La section de fonctionnement dégage un excédent de 2.971.447,68 €

Les restes à réaliser en investissement, en dépenses, sont de 2.587.457,78 €

Les restes à réaliser en investissement, en recettes, sont de 1.808.352,70 €

Ces restes à réaliser sont également repris au Budget Primitif 2022.

Compte tenu de la reprise anticipée des résultats 2021 et des restes à réaliser, le projet du Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 18.525.686,00 €
- Section d'investissement : 12.374.839,31 €

En investissement, les dépenses d'équipement (y compris les travaux en régie et opérations pour compte de tiers) s'élèvent à 9.084.008,78 €

Ces dépenses d'équipement et le remboursement de la dette communale en capital sont financés de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Equipement (y compris travaux en régie et opérations pour compte de tiers)	9 084 008,78	Fonctionnement (excédent + autofinancement + amortissement)	6 320 123,68
Capital de la dette	2 716 000,00	Investissement (dotations et fonds divers)	1 195 000,00
Divers	41 000,00	Subventions	3 878 722,70
Déficit investissements 2021	533 830,53	Vente de terrains et immeubles	290 000,00
		Emprunt à long terme	523 992,93
		Divers	167 000,00
TOTAL	12 374 839,31	TOTAL	12 374 839,31

Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 18.525.686,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant de 18.175.686,00€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant de 15.177.010,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite des travaux en régie, s'élèvent à un montant de 14.827.010,00 €

Le budget primitif 2022 est joint à la présente délibération.

Les propositions de subventions de fonctionnement aux associations d'un montant 850.085,00 € sont détaillées dans les annexes du budget ou font l'objet de délibérations spécifiques.

Les subventions d'équipement d'un montant total de 546.381,00 € sont également détaillées en annexe ou font l'objet d'une délibération spécifique.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit procédé au vote du Budget Primitif 2022 par chapitre et par opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 contres : Patricia ROUX, Benoit PERRUSSET, Marielle THINON, Alexandra GUIBERT, Guillaume VERMOREL, André CONSTANZO, Alexandra CAUQUIL et Henri DELAUCHE) :

- Adopte le Budget Primitif 2022, lequel s'établit en dépenses de fonctionnement à 18.525.686,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (7 contres : Patricia ROUX, Benoit PERRUSSET, Marielle THINON, Alexandra GUIBERT, André CONSTANZO, Alexandra CAUQUIL et Henri DELAUCHE) :

- Adopte le Budget Primitif 2022, lequel s'établit en recettes de fonctionnement à 18.525.686,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 contres : Patricia ROUX, Benoit PERRUSSET, Marielle THINON, Alexandra GUIBERT, Guillaume VERMOREL, André CONSTANZO, Alexandra CAUQUIL et Henri DELAUCHE) :

- Adopte le Budget Primitif 2022, lequel s'établit en dépenses et en recettes d'investissement à 12.374.839,31 € :

Ledit budget ayant été voté, après accord unanime des conseillers municipaux, par sections, reprend de façon anticipée les résultats de l'exercice 2021 :

Déficit d'investissement de : 533.830,53 €

Excédent de fonctionnement de : 2.971.447,68 €

et intègre en section d'investissement les restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 2.971.447,68 € affecté en totalité au compte 1068 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 contres : Henri DELAUCHE, André CONSTANZO et Alexandra CAUQUIL ; 4 abstentions : Patricia ROUX, Marielle THINON, Benoit PERRUSSET, Alexandra GUIBERT et Guillaume VERMOREL).

Fixe le montant des emprunts nécessaires à l'exercice 2022 à 523.992,93 €

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser lesdits emprunts en tant que de besoin et à signer, pour ce faire, tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Alloue les subventions détaillées en annexe du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe pour 2022 le taux des impositions directes locales comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 40.67 %

Taxe Foncier Non Bâti : 115,12 %

6. Budget Annexe de l'Eau – Budget Primitif 2022

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent pour 2022 à un montant de 3.666.306 €

Depuis 2016, à la demande du comptable public, la totalité des recettes eau et assainissement est prévue sur le budget de l'eau. Il est à noter que les dépenses et recettes assainissement 2022 s'élèvent à 1.840.000 €

Section d'investissement :

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'élèvent à un montant de 1.171.772,99 €.

Les dépenses d'équipement y compris les reports et les travaux en régie s'élèvent à un montant de 926 002,99 €.

Le détail des dépenses d'investissement a été abordé lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les dépenses financières y compris les reports (compte 16) s'élèvent à un montant 233.960,00 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 41.810,00 € dont 30.000 € de travaux en régie.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré de la façon suivante :

• Excédent de fonctionnement 2021 :	161.462,90 €
• Dotations aux amortissements :	443.000,00 €
• Excédent d'investissement 2021 :	534.644,09 €
• Virement de la section de fonctionnement	27.666,00 €
• Divers :	5.000,00 €

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2022 du service de l'eau, lequel s'établit en dépenses et en recettes à :
- Section de fonctionnement : 3.666.306,00 €
- Section d'investissement : 1.171.772,99 €

Avec une reprise anticipée de l'excédent d'investissement 2021 de 534.644,09 € et de l'excédent de fonctionnement 2021 de 161.462,90 € et intègre en section d'investissement les restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 161.462,90 € affecté en totalité au compte 1068 en section d'investissement.

7. Budget Annexe de l'Assainissement – BP 2022

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à un montant de 2.237.618,00 €

Investissement

Les dépenses et les recettes, y compris reports des crédits, s'élèvent à 894.589,25 €

Les dépenses d'équipement (reports, dépenses nouvelles) ont été examinées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, elles s'élèvent à un montant de 550.029,78 €

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 285.000,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à 24.000,00 €

Le déficit d'investissement 2021 est de 35.559,47 €

Le financement de la section d'investissement est réalisé de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement 2021	150.918,41 €
Autofinancement et amortissement	483.658,00 €
Subventions reportées	211.700,00 €
Emprunts	48.312,84 €

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'Assainissement est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le Budget Primitif 2022 du service de l'assainissement lequel s'établit en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement: 2.237.618,00 €
- Section d'investissement 894.589,25 €

Avec une reprise anticipée du déficit d'investissement 2021 de 35.559,47 € et de l'excédent de fonctionnement 2021 de 150.918,41 € et intègre en section d'investissement les restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 150.918,41 € affecté en totalité au compte 1068 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires à l'exécution du budget 2022 soit 48.312,84 €.

8. Budget Annexe Abattoir – BP 2022

Section Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de 2.095.666,41 €

Les dépenses :

de gestion s'élèvent à : 692.000,00 €

de personnel s'élèvent à : 892.125,00 €

les autres charges de gestion s'élèvent à : 1.000,00 €

les charges financières s'élèvent à : 7.000,00 €

les charges exceptionnelles s'élèvent à : 1.000,00 €

les dépenses d'ordre s'élèvent à : 502.541,41 €

Les recettes :

les atténuations de charges s'élèvent à : 4.000,00 €

les ventes de produits s'élèvent à : 1.870.760,00 €

les produits exceptionnels s'élèvent à : 1.000,00 €

les recettes d'ordre s'élèvent à : 13.400,00 €

l'excédent de fonctionnement reporté est égal à : 206.506,41 €

Section Investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de : 804.206,07 €

Les principaux points à relever sont les suivants :

- le remboursement du capital de la dette est de : 31.000,00 €
- les dépenses d'équipement y compris les dépenses reportées ont été détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires, elles sont prévues pour un montant de : 759.806,07 €

Le financement de la section d'investissement est réalisé par l'excédent d'investissement 2021 et les recettes d'ordre ainsi qu'une subvention de l'Etat pour la modernisation de l'abattoir d'un montant de 23.000,00 €.

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'Abattoir est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Alexandra GUIBERT).

- Adopte le budget Primitif 2022 du budget annexe de l'abattoir lequel s'établit en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement : 2.095.666,41 €

Section d'investissement : 804.206,07 €

avec un excédent reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 206.506,41 €, et avec un excédent d'investissement 2021 de 278.664,66 € et intègre en section d'investissement les restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 206.506,41 € affecté au compte 002 – en section de fonctionnement.

9. Budget Annexe Stationnements dans les Parcs publics aménagés – BP 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2005 a été institué un budget annexe concernant les parcs publics aménagés.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 264.000,00 €

La section d'investissement s'élève à : 192.292,65 €

Le budget primitif 2022 du budget annexe Stationnements dans les Parcs publics aménagés est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (5 absentions : Patricia ROUX, Benoît PERRUSSET, Marielle THINON, Alexandra GUIBERT, Guillaume VERMOREL).

- Adopte le Budget annexe parcs publics aménagés pour l'exercice 2022, annexé à la présente délibération, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement : 264.000,00 €

Section d'investissement : 192.292,65 €

Avec une reprise anticipée du déficit d'investissement 2021 de 31.327,58 € et de l'excédent de fonctionnement 2021 de 43.568,45 € et intègre en section d'investissement les restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 43.568,45 € affecté en totalité au compte 1068 en section d'investissement.

10. Budget annexe camping municipal – BP 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe du camping géré sous forme de délégation de service public a été transformé en budget annexe sous forme de régie directe suite à la résiliation de la délégation de service public prononcée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'AUBENAS en date du 9 avril 2013.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 117.307,56 €
- La section d'investissement s'équilibre à 45.274,78 €

Le budget primitif 2022 du budget annexe camping municipal est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 abstentions : Patricia ROUX, Benoît PERRUSSET, Marielle THINON, Alexandra GUIBERT).

- Adopte le budget annexe camping municipal pour l'exercice 2022, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 117.307,56 €

- section d'investissement : 45.274,78 €

avec une reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2021 de 11.423,56 € et de l'excédent d'investissement 2021 de 27.277,22 €.

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 11.423,56 € affecté en totalité au compte 002 en section de fonctionnement.

11. Publicité par voie électronique des subventions versées par la commune aux associations en 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville doit publier sous forme de liste annuelle, les subventions qu'elle attribue aux associations et aux fondations reconnues d'utilité publique.

En outre, cette liste est rendue accessible au public par le site internet de la ville.

Ces dispositions résultent du décret n° : 2006 - 887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique.

Cette information supplémentaire permet de mieux appréhender l'apport réel de la ville pour soutenir son tissu associatif local. Les avantages en nature s'effectuent essentiellement sous forme de mise à disposition de personnel, de matériel et surtout sous la forme de locaux attribués.

De fait, ces avantages en nature se chiffrent à 720.638,30 €, les élus et les citoyens peuvent ainsi mieux appréhender l'effort consenti par la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la liste des subventions et des avantages accordés aux associations en 2021 présentée en annexe.

Nom de l'association bénéficiaire	Président-trésorier ou autre	Adresse postale			Subvention versée 6574	Valorisation de l'avantage en nature	TOTAL
AAS ARDECHE AFRIQUE SOLIDAIRE		1Bd Lancelot		07000 PRIVAS	500,00	150,00	650,00
ACADEMIE DE BILLARD AUBENAS ASSOC		Quartier Roqua		07200 AUBENAS	500,00	6 590,00	7 090,00
ACALJ LE PALABRE CENTRE SOCIAL		6 Rue Seibel		07200 AUBENAS	240 178,31	11 497,00	251 675,31
ACCA - CHASSE DE L'ALOUETTE	Lucas CHAUDOUARD			07200 AUBENAS	300,00	0,00	300,00
ACKRA ASSOCIATION CANOE-KAYAK		MDQ Le Pont		07200 AUBENAS	600,00	6 481,00	7 081,00
ADAC 30 MILLIONS D'AMIS		40 Cours Albert 1er		75008 PARIS	1 995,00	0,00	1 995,00
ADE ASSOCIATION		30 av de Zelzate	Maison pôle de service	07200 AUBENAS		32,00	32,00
ADSEA ASSOC		18 Avenue de Chomézac		07000 PRIVAS	10 700,00	16,00	10 716,00
AERO-CLUB AUBENAS LANAS		Aérodrome		07200 LANAS	500,00	0,00	500,00
AFFECT	Martine LUCILLE	1270 Route d'Andance		07340 TALENCIEUX		150,00	150,00
APP ASSOC FRANCAISE POLYARTHRIE		Le Triamontel		07330 THUEYTS		110,00	110,00
AFPS France PALESTINE		Rue Pierre Cuife	Ancienne école J. Jaurès	25100 ROMANS		165,00	165,00
AGAV GYM AUBENAS VALS 07 LA FORME ASSOC		17 Chemin de Boisvignol		07200 AUBENAS	200,00	288,00	488,00
AIDE ET PARTAGE ASSOCIATION		Le Bosc		07200 VESSEUX		192,00	192,00
ALCOOL ASSISTANCE	Maryse DUPLAN	66 Chemin des Réservoirs		07200 SAINT SERVIN		75,00	75,00
AMAC ARDECHE ANTENNE MOBILE AC		Les Clapes		07200 ST- MICHEL- DE-BOULOGNE	500,00	0,00	500,00
AMAV ARDECHE		21 Cours du Palais		07000 PRIVAS	1 000,00	0,00	1 000,00
AMESUD A.soc Montagne Emploi Sud		RD 104		07260 ROSIERES		3 450,00	3 450,00
AMICALE CANINE D'AUBENAS		Mr R Audigier Quartier Gascon		07170 VILLENEUVE- DE- BERG		339,00	339,00
AMICALE DE LA POLICE NATIONALE		6 Rue Léon Rouveyrol		07200 AUBENAS	100,00	1 380,00	1 480,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG		4 Bd Gambetta CLB		07200 AUBENAS		1 650,00	1 650,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AUBENAS						317,00	317,00
AMICALE LAIQUE DES JEUNES POUSSÉS		Bd de l'Europe		07200 AUBENAS	1 000,00	0,00	1 000,00
AMICALE LAIQUE DU PONT D'AUBENAS		Chemin de l'Expert		07200 AUBENAS		772,00	772,00
AMICALE LAIQUE STE CROIX		5 Chemin des Ecoles		07200 AUBENAS		1 363,60	1 363,60
AMIS DE LA VIGNE DU VIN		BP 8		07120 RUOMS		469,00	469,00
AMIS DU PARTI SOCIALISTE D'AUBENAS		Chemin de la Retraite		07200 AUBENAS		165,00	165,00
AMNESTY INTERNATIONAL	Michèle MAURIN	43 Route de Faiolive		07140 LES VANS		20,00	20,00
ANACRASS NAT ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE		Chemin du Cheylard		07200 AUBENAS	130,00	0,00	130,00
APOSCA INFORMATION OUVRIERE		5 rue Jean Jaurès		07200 AUBENAS		220,00	220,00
ARDECHE ESCALA DE ASSOC ARDESCA		4 Bd Gambetta CLB		07200 AUBENAS	600,00	33 480,00	34 080,00
ARDECHE ROLL ASSOC		71 Route de Lazuel		07200 AUBENAS	800,00	1 395,00	2 195,00
ARDECHE RUN ORGANISATION		Chemin Salamant		07170 VILLENEUVE- DE- BERG	500,00	900,00	1 400,00
ARZPAR	Margaux HERBECQUE	Mairie de Chirols	Place du Tamarque	07380 CHIROLS		300,00	300,00
ASA ANIMATION SOCIALE AUBENAS ASSOC		18 Avenue de Sierre		07200 AUBENAS	165 075,42	86 595,80	251 671,22
ASSO SEPT	Pascal AUDROING	MAIRIE		07200 SAINT ANDEOL DE VALS		900,00	900,00
ATHLETISME USA ASSOC		Stade de Roqua		07200 AUBENAS	3 500,00	15 064,40	18 564,40

AUBENAS - PAINTBALL		Le Souleyrol		07200	LABEGUDE			1 402,00	1 402,00
AUBENAS PARTAGE ASSOC		Mairie d'Aubenas BP 50128		07200	AUBENAS			9 199,00	9 199,00
AUBENAS SOLIDARITE	Dominique MESNIER	2 Rue du Château vieux		07200	AUBENAS			466,00	466,00
AUBENAS VALS ECHOUER CEVENOL (AVEC)		2 Rue Vaucanson		07200	AUBENAS		800,00	0,00	800,00
AU-DELA DU TEMPS	Brieux MIEUVEL	Le Château	Avenue des Mamonniers	07140	LARGENTIERE			60,00	60,00
AUTOUR DE LA LECTURE	Joelle MIGNONNE	Pôle Seniors	9 Rue du Dr Pargoire	07200	AUBENAS			115,00	115,00
AVENIR SPORTIF SUD ARDECHE FOOTBALL ASSAF		Chemin St Pierre		07200	AUBENAS			38 550,00	38 550,00
BALL TRAP CLUB AUBENAS		Iles de Jastres		07200	ST DIDIER SOUS AUBENAS		400,00	0,00	400,00
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ET CULTURE		25 Grand Rue		07200	AUBENAS		700,00	0,00	700,00
BOISVIGNAL HABITAT JEUNE FOYER		Avenue Bois-Vignal		07200	AUBENAS		15 000,00	0,00	15 000,00
BRIDGE CLUB AUBENAS-VALS		2 Rue Vaucanson		07200	AUBENAS		1 200,00	0,00	1 200,00
CABESTAN		88 Rue Anatole France		07200	AUBENAS			229,00	229,00
CAMP				38000	GRENOBLE			50,00	50,00
CAPA AMICALE PERSONNEL ALBERNAISIEN		Mairie d'Aubenas		07200	AUBENAS		10 000,00	1 154,00	11 154,00
CARREFOUR LAIQUE ASSOCIATION AUBENAS	Mireille PONTON	Le Sarré		07200	UCEL		500,00	100,00	600,00
CDOS 07 COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ARDECHE		Avenue de la Gare		07200	AUBENAS			1 362,00	1 362,00
CEMA ASSOC		55 Bd Jean Mathon s		07200	AUBENAS		27 225,00	0,00	27 225,00
CENTRE DE YOGA		4 Bd Gambetta CLB		07200	AUBENAS			110,00	110,00
CERCLE DES AUTEURS ARDECHOIS	Pierre- Antoine COURDOUBLE	1 Chemin de Ronde	Place de la Recluse	07260	JOYEUSE			900,00	900,00
CERCLE DES AUTEURS REJUNS		OTTI		07000	PRIVAS		1 300,00	0,00	1 300,00
CFC CGC UNION LOCALE AUBENAS	Gérard BEVILACQUA	Maison des associations	Place de la Gare	07200	AUBENAS			978,00	978,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE		20 Avenue du Maréchal Juin		11022	CARCASSONNE CEDEX		552,00		552,00
CHERES POUR DES ENFANTS - ASSOCIATION DES		2595 B Route de la Souche		07380	JAUJAC			296,20	296,20
CHORALES DU BAS VIVARAIS ASSOC AOBV	Hervé MONCAUX	4 Bd Gambetta CLB		07200	AUBENAS		400,00	45,00	445,00
CHORALES RESONANCES ASSOC	Françoise BONTOUX	Les Patios		07200	AUBENAS			400,00	400,00
CIDF DE L'ARDECHE ASSOC		Maison Pôle de services		07200	AUBENAS		300,00	8 424,00	8 724,00
CIE L'AUBENAISANTE	Anie DELCHERES	4 Bd Gambetta CLB		07200	AUBENAS			880,00	880,00
CL.SIVA ASSOCIATION		18 Avenue de Sierre		07200	AUBENAS			112,00	112,00
CLUB COLLECTIONNEURS BAS VIVARAIS		Résidence Vailleury		07200	AUBENAS		160,00	0,00	160,00
CLUB DES RANDONNEURS VIVARAIS		45 rue de Tantaray		07200	AUBENAS		200,00	3 795,80	3 995,80
CLUB DIMANCHE AMITIE ASSOC.		3 Rue de la Grange		07200	AUBENAS			588,00	588,00
CMS								3 565,00	3 565,00
COLLEGE DE JASTRES ASSOC SPORTIVE		12 Bd de la Comiche		07200	AUBENAS		700,00	930,00	1 630,00
COMITE DES FÊTES GENDARMERIE		Quartiers Vergnades		07140	LARGENTIERE			575,00	575,00
COMITE IREM	Stanislas GUERINI	63 Rue Ste Anne		75002	PARIS			55,00	55,00
COMMERCANTS DU BOULEVARD DE VERNON ASSOCIATION		6 Bd de Vernon		07200	AUBENAS			8 064,00	8 064,00
COMMUNAUTE MAROCAINE DE L'ARDECHE MERIDIONALE	Karim RHAOUTI	2 B Avenue du Jumelage		07200	AUBENAS			1 088,00	1 088,00
LA CONCERGIERE		63 Passage gambetta		07200	AUBENAS		2 500,00	0,00	2 500,00
COORDINATION DU PARTI DE GAUCHE ASSOC		2 Chemin de Saint-Pierre		07200	AUBENAS			330,00	330,00

COURANT FORT		175 route de Cléon d'Andran	28450	PUY ST MARTIN	2 000,00	110,00	2 110,00
CRASH MASETTE	Laurant BARENS	11 Rue Surville	07380	LA VOULTE SUR RHONE	600,00	600,00	600,00
CREAGESTION		30 Avenue de Zelzate	07200	AUBENAS	80,00	80,00	80,00
CULTURELLE ARMEINNE ASSOC ACAA		MDQ Le Pont	07200	AUBENAS	400,00	160,00	560,00
CYCLOTOURISME AUBENAS VALS		Quartier Roqua	07200	AUBENAS	200,00	4 102,00	4 302,00
DE MAIN EN MAIN ASSOC	Gérard Bellanger	18 Rue de Ferrières	07200	AUBENAS	165,00	165,00	165,00
DE SOURCE SURE FREQUENCE 7	Jean- Marc LUCCARINI	14 Rue Bossuet	07200	AUBENAS	5 000,00	65,00	5 065,00
DUPUI SCRABBLE ASSOC		Centre social le Palabre	07200	AUBENAS	1 100,00	1 100,00	1 100,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (EPE)		21 Avenue de Schwarzenbek	07200	AUBENAS	4 000,00	0,00	4 000,00
ENTENTE SPORTIVE BOULISTE DES 3 VALLEES		Boulotome 8 Bd Maréchal Leclerc	07200	AUBENAS	500,00	6 912,00	7 412,00
ENTRAID ADDICT07	Mayse DUPLAN	66 Chemin des Reservoirs	07200	SAINTE SERNIN	315,00	315,00	315,00
EPERVIER	Alexandre PERRIER	6 Bd de Provence	07200	AUBENAS	130,00	130,00	130,00
ESCAMAR ASSOC		14 Chemin de Montargues	07200	AUBENAS	600,00	3 666,00	4 266,00
ESPACE DE VIE ARDECHOIS		Maison des associations	07200	AUBENAS	1 362,00	1 362,00	1 362,00
EUROPHONIA 07		Collège Roqua	07200	AUBENAS	3 000,00	0,00	3 000,00
FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D ELEVES (FCPE)	Benoit PERRUSSET	Maison des associations	07200	AUBENAS	1 170,00	1 170,00	1 170,00
FISEA		4 Avenue de l'europe	00700	PRIVAS	741,00	741,00	741,00
FED NATIONALE COMBAT ALGER FNA CA		Mairie de Labégude	07200	AUBENAS	130,00	0,00	130,00
FNAATH Fédération des Accidentés Travailleurs Handicapés	Yvette VANSANTEN	64 Chemin des Reservoirs	07200	SAINTE SERNIN	1 243,00	1 243,00	1 243,00
FOIRE EXPOSITION DE L'ARDECHE MERIDIOMALE	Michel MAZOYER	50 Chemin de Ripplier	07200	AUBENAS	5 586,00	5 586,00	5 586,00
FOOTBALL CLUB AUBENAS ASSOC		17 Chemin de St Pierre	07200	AUBENAS	1 000,00	5 460,00	6 460,00
FORMAT ASSOC	Tatiana GALLEAU	4 Place de la Poste	07200	UCEL	3 000,00	6 253,00	9 253,00
France PARKINSON ASSOC		18 Rue de Terres au Curé	75013	PARIS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
FREE COUNTRY 07 ASSOC		465 Route de Payrou	07200	VESSEAUX	3 500,00	3 500,00	3 500,00
FSGT FOOT		7 Route de St Julien du Serre	07200	UCEL	3 116,00	3 116,00	3 116,00
FSGT VOLLEY		11 Rue de Constantine	07200	AUBENAS	2 790,00	2 790,00	2 790,00
FSU SNUDI FO				AUBENAS	330,00	330,00	330,00
GEM ALBATROS 07		7 Rue Denis Papin	07200	AUBENAS	800,00	0,00	800,00
GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVERIERE DE L'ARDECHE		BP 613	07006	PRIVAS	200,00	0,00	200,00
GYMLES DYNAMIQUES LE PONT		Maison de Quartier Pont d'Aubenas	07200	AUBENAS	300,00	576,00	876,00
GYM OLONTAIRES LES OLIVIERS		19 avenue de Zelzate	07200	AUBENAS	800,00	0,00	800,00
HANDBALL ENTENTE ST ETIENNE AUBENAS ESEA		Halle des sports	07200	AUBENAS	20 433,00	20 433,00	20 433,00
HARMONIE DES PAYS AUBENAS VALS		7 Parc Jean Jaurès	07600	VALS-LES-BAINS	9 000,00	230,00	9 230,00
HORIZONS CROISES- COMPAGNIE	Sylvain WOLF	54 Rue Mazzini	11010	NARBONNE	825,00	825,00	825,00
INSPECTION ACADEMIQUE				AUBENAS	110,00	110,00	110,00
INSTITUT MEDICO EDUCATIF AMTIE LALEVADE	IME ALDAPRI	Quartier des mines	07380	LALEVADE/ARDECHE	675,00	308,40	983,40
INSTITUT MEDICO EDUCATIF BETHANIE	IME	2728 Route de Langelierre	07110	CHASSIERS	1 310,00	1 310,00	1 310,00
JEUINES SAPEURS POMPIERS AUBENAS		Rue de Tartary Le Pont	07200	AUBENAS	750,00	0,00	750,00
JUDO CLUB AUBENAS		Chemin de Montargues	07200	AUBENAS	600,00	3 666,00	4 266,00

LABEAUME EN MUSIQUES ASSOC		Drairie des écoles	07120	LABEAUME	4 000,00	290,00	4 290,00
LA BOBINE ASSOC		5 Rue de l'Airette	07200	AUBENAS	2 000,00	0,00	2 000,00
LADAPT		380 Avenue S. Allende	26800	PORTE-LES-VALENCE		867,00	867,00
LA MAISON DE L'IMAGE GRAND ECRAN ASSOC		9 Bd de L'Europe	07200	AUBENAS	48 000,00	38 869,00	86 869,00
LA MUSELLETTE						0,00	0,00
LACET ASSOC		Rue de Tartay/Le Port	07200	AUBENAS	2 500,00	0,00	2 500,00
L'ART DEN FAIRE ASSOC		Quartier T aupenas 07200	07200	ST-ETIENNE-DE-BOULOGNE		538,00	538,00
LE SOUVENIR Français			07200	ST-MAURICE-D'ARDECHE	260,00	0,00	260,00
LES AMIS DU PATRIMOINE ASSOC		25 Chemin du Mont Doux	07200	VESSEAUX		3 498,00	3 498,00
LES BOLLISTES ALBENASSIENS		8 Bd Leclerc	07200	AUBENAS	200,00	33 654,00	33 854,00
LES CASTAGNOLS (supporters RCAV)		BP 70103	07200	AUBENAS		1 369,00	1 369,00
LES ECLISSES CORDES EN BALLADE		Chemin du Coton	07200	AUBENAS	3 500,00	0,00	3 500,00
LES MOUSquetaires VIVAROIS ESCRIME		6 Chemin des Usines Le Port	07200	AUBENAS	3 000,00	0,00	3 000,00
LES RESTO DU COEUR		St Pierre	07200	AUBENAS		10 295,20	10 295,20
LES VERTIBREES ASSOCIATION		114 Rue de la Forêt	26000	VAL ENCE		2 700,00	2 700,00
LEZARTS COLLECTIF		Laetitia Mas	26200	MONTELMAR		150,00	150,00
LIGUE CONTRE LE CANCER		3 Rue Seibel	07200	AUBENAS		2 290,00	2 290,00
LIONS AUBENAS BAS VIVARAIS		Lou Clapas	07470	LE LAC DISSARLES		144,00	144,00
LIONS CLUB AUBENAS VALS DOYEN		6 Rue Silhol	07200	AUBENAS		245,00	245,00
LSR LOISIRS SOLIDARITES RETRAITES		18 Avenue de Sierre	07200	AUBENAS		1 866,00	1 866,00
LYCEE AGRICOLE OLIVIER DE SERRE		Quartier Saint-Martin	07200	AUBENAS	250,00	0,00	250,00
LYCEE PRIVÉ JULES FROUMENT UNION SPORTIVE		3 Rue Seibel	07200	AUBENAS	200,00	0,00	200,00
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION		Enclave des Papes	84600	RICHENCHES	200,00	0,00	200,00
MAISON SAINT REGIS		1rue docteur Saladin	07200	Aubenas		826,40	826,40
MODLP MUSIQUE CHANT DANSE LUMIERE PASSION		4 Chemin des Lavandes	07200	AUBENAS	1 000,00	11 366,00	12 366,00
MEDIA LLES MILITAIRES 54EME SEC		Quartier/Morte Meic	07110	UZER	130,00	0,00	130,00
MER ET MONTAGNE		Maison des associations	07200	AUBENAS		996,00	996,00
MS-SYRHE-M-RAISIN		50 Calade du Château	07110	JOANNAS		1 200,00	1 200,00
MIFE ASSOCIATION		30 Avenue de Zelzate	07200	AUBENAS		440,00	440,00
MIROR ASSOCIATION					500,00	0,00	500,00
MISSION LOCALE DE L'ARDECHE MERIDIONALE		2 Place Jean Marze	07200	AUBENAS	47 739,00	797,00	48 536,00
MOT A MOT ASSOC		4 Bd Gambetta CLB	07200	AUBENAS		1 255,00	1 255,00
MOTO CLUB VILLENEUVOIS ASSOC		Baurne de Bouze	07170	MIRABEL		0,00	0,00
MRAP MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ASSOCIATION		CLB	07200	AUBENAS		550,00	550,00
NA TURA SCOP						680,00	680,00
NEMA NOUVELLE ECOLE DE MUSIQUE		4 Bd Gambetta CLB	07200	AUBENAS	25 500,00	12 115,00	37 615,00
OCCE COOP SCOLAIRE LES OLIVIERS		Ecole les Oliviers	07200	AUBENAS	4 800,00	0,00	4 800,00
CEIL DOMINANT - ASSOCIATION 'L'		Maison des associations	07200	AUBENAS		1 088,00	1 088,00
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DAUBENAS VALS ANTRAGIQUES		7 Rue Jean Jaurès	07600	VALS LES BAINS		270,00	270,00

OGEC MMAOULEE CONCEPTION SFDA		3 rond point des écoles			07200	AUBENAS			765,00	765,00
OL YMPIQUE BOXING CLUB ALBENASSIEN OBGA		1 Rue Jules Ferry			07200	LABEGUDE	3 700,00	0,00		3 700,00
OL YMPIQUE SCOL ALBENASSIEN ASTIER		Avenue de Roqua			07200	AUBENAS	200,00	1 628,00	1 828,00	1 828,00
PA TOURNAMENT								512,00	512,00	512,00
PEINTRES ARTISTES INDEPENDANTS ASSOC		4 Bd Gambetta CL B			07200	AUBENAS		6 650,00	6 650,00	6 650,00
PETANQUE ALBENASSIENNE ASSOC		13 Bd de Vernon			07200	AUBENAS	4 000,00	802,00	4 802,00	4 802,00
PETITS POIS PRINCESSE	Nassima AICHOUCHE	26 Rue du 4 Septembre			07200	AUBENAS		2 120,00	2 120,00	2 120,00
PLANNING FAMILIAL MFPF ARDECHE		6 Chemin du Rousselet			07140	LES VANS		50,00	50,00	50,00
POINT ZERO - ASSOCIATION	Tanguy BLUM	16 Route de Vals			07200	AUBENAS		150,00	150,00	150,00
POLLEN SCOPE								1 969,00	1 969,00	1 969,00
RESEVAUX ALTERNATIFS FORESTIERS R.A.F		30 Avenue de Zelzate			07200	AUBENAS		84,00	84,00	84,00
RFOA RUGBY FEMMIN OVALINES ARDECHOISES		Stade Rhotier			07200	AUBENAS	500,00	3 662,00	4 162,00	4 162,00
LES ROUTES DES EGLISES ROMANES	Henri KLINZ	935 Route de Champagne	Les Soubeyrols		07560	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON		15,00	15,00	15,00
RUGBY CLUB AUBENAS-VALS (RCAV)		Stade Dugradus			07200	AUBENAS	74 000,00	39 506,00	113 506,00	113 506,00
SAM SAP ASSOC		8 quai de l'Ardeche le Pont			07200	AUBENAS	4 200,00	200,00	4 400,00	4 400,00
SECOURS POPULAIRE Français		4 Avenue Vaucanson			07200	AUBENAS		114,00	114,00	114,00
SESHIKAN KARATE							1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
SHOTOKAN KARATE AUBENAS		14 Chemin de Montargues			07200	AUBENAS		3 366,00	3 366,00	3 366,00
SHOOT PICTURES assoc	Hubert BARRE	48 Route de Vals			07200	AUBENAS	2 000,00	2 160,00	4 160,00	4 160,00
SIEL BLEU		12 Rue des Ophelins			67000	STRASBOURG		1 540,00	1 540,00	1 540,00
SOLAIRE								55,00	55,00	55,00
SOLEN ASSOCIATION		20 Bd Jean Mathon			07200	AUBENAS	50 000,00	510,00	50 510,00	50 510,00
SPA REFUGE LES AMANDIERS		Quartier les Veaux			07170	LAVILLEDIEU	13 646,77	200,00	13 846,77	13 846,77
SPELEO CLUB ASSOC		Quartier la Rande			07200	AUBENAS	500,00	1 647,00	2 147,00	2 147,00
SPORT LA CIGALE LYCEE MARCEL GIMOND		Lycée Marcel Gimond			07200	AUBENAS	200,00	0,00	200,00	200,00
SPORT SCOLAIRE COLLEGE ROQUA ASSOC		Roqua 07 200 Aubernas			07200	AUBENAS	200,00	465,00	665,00	665,00
STADSPORTS PRODUCTION	Jeremy BRUCHIER	Quartier Rouchon			07600	VALS LES BAINS		1 050,00	1 050,00	1 050,00
STOP AU GAZ ET HUILE DE SCHISTE		39 Rue Jean Louis Soulavie			07110	LARGENTIERE		1 490,00	1 490,00	1 490,00
SPORTIVE EQUESTRE LE MOULON		Chemin des Veigiers			07200	AUBENAS	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
STRIKE CLUB AUBENAS ASSOC		47 Boulevard Leduc			07200	AUBENAS	300,00	0,00	300,00	300,00
TAROT CLUB AUBENAS ASSOC		17 Rue René Girnaud			07200	AUBENAS		2 079,00	2 079,00	2 079,00
TEAM CROSS AUBENAS VALS		Le Ripet 07200 Labégude			07200	LABEGUDE	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
TENDANCES AUBENAS ASSOC		6 Place Parmentier			07200	AUBENAS	23 950,00	34 405,00	58 355,00	58 355,00
TENNIS CLUB AUBENAS ASSOC		Quartier Roqua			07200	AUBENAS	4 000,00	31 119,00	35 119,00	35 119,00
TENNIS DE TABLE ALBENASSIENNE ASSOC		Salle Montargues			07200	AUBENAS	1 300,00	7 566,00	8 866,00	8 866,00
TIR USA ASSOC		Mairie d'Aubernas			07200	AUBENAS	600,00	0,00	600,00	600,00
TRIATHLON AUBENAS ASSOC		ZAC Porsson			07200	AUBENAS	1 000,00	3 785,00	4 785,00	4 785,00
UBIKAR ASSOC		Quartier Marinod Quartier les Sillois			07160	LAGORCE		525,00	525,00	525,00
UD07								50,00	50,00	50,00

UFC QUE CHOISIR DE L ARDECHE ASSOC		Place de la Gare	07200	AUBENAS		2 497,00	2 497,00
LE TIME LIBERTE ASSOC		30 Avenue de Zelzate	07200	AUBENAS		96,00	96,00
UNAIFAM union nationale de familles et amis malades		6 Bd du Dr Bourret	07000	PRIVAS		64,00	64,00
UNICEF	Jean-Marie DRU	3 Rue Duguay Troun	75006	PARIS		1 170,00	1 170,00
UNION CYCLISTE ALBAYASSENNIE		Place de la Gare	07200	AUBENAS	9 000,00	2 616,00	11 616,00
UNIVERSITE POPULAIRE DE LA BASSE ARDECHE		4 Bd Gambetta CLUB	07200	AUBENAS		15,00	15,00
UNRPA		5 Chemin des Champs Fayolle	07200	SAINT-PRIVAT		960,00	960,00
UNSS UNION NATIONALE SPORT SCOLAIRE		UNSS Ardecche Place André Malraux	07000	PRIVAS		45,00	45,00
USA AUBENAS BASKET ASSOC		14 Bd Maréchal Leclerc	07200	AUBENAS	40 000,00	48 692,50	88 692,50
USA GYMASTIQUE AUBENAS ASSOC		Quartier Bourgneuf	07200	AUBENAS	200,00	20 233,00	20 433,00
USA HALTEROPHILIE ET DE MUSCULATION ASSOC		Quartier Roqua	07200	AUBENAS	800,00	4 324,00	5 124,00
USA VOLLEY BALL		Halle des sports	07200	AUBENAS	3 400,00	21 339,00	24 739,00
VELO CLUB VALLEE DU RHONE		20 Chemin des Iles Bobillons	26290	DOZERE	5 500,00	0,00	5 500,00
VESTIGIA TERRENT COMPAGNIE		Le Moulin	07200	AUBENAS	1 000,00	0,00	1 000,00
VIMH (visite des malades dans établissement hosp)		115 Cabade de Montagnac	07200	ST-ETIENNE-DE-FONTBELLON		75,00	75,00
YBAZ COMPAGNIE ASSOC		6 rue Albert Seibel	07200	AUBENAS	1 500,00	0,00	1 500,00
ZOOM/PHOTO ASSOC		4 Bd Gambetta CLUB	07200	AUBENAS	1 500,00	3 170,00	4 670,00
SOUS TOTAL 6574 - Avantage en nature					917 546,50	720 638,30	1 638 184,80

6281 - Concours divers - cotation							
ACQFA ASSOCIATION		Mairie de Rouillac - Bp 27-	16170	ROULLIAC		100,00	
AMF07 MAIRES ET PRESIDENTS		7 Cours du temple	07000	PRIVAS	4 754,49		
AMORCE ASSOCIATION		7 Rue du lac	89422	LYON	554,00		
ASSOC SYNDICALE DU CANAL BAZA		Rue de l'Expert Le Pont	07200	AUBENAS	450,12		
CINCV		19 Impasse V otarie	13400	AUBAGNE	50,00		
GRAND BUREAU ASSOCIATION		10 Rue V auzelles	69001	LYON	50,00		
FNCC ASSOCIATION		81 Rue de la Tour	42000	ST ETIENNE	511,00		
LABO CITES		4 Rue de Navik	69000	LYON	650,00		
SOUS TOTAL 6281					7 119,61		

TOTAL 6574 + 6281

924 666,11

SERVICES TECHNIQUES :

12. Convention de Travaux-Formation relative à la réalisation de travaux pratiques dans le cadre de la formation CAPA Jardinier Paysagiste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la formation CFPPA-UFA Oliviers de Serres, filière Jardinier Paysagiste, il est proposé de signer une convention permettant d'octroyer des travaux pratiques d'aménagements paysagers sur les bacs en pied des arbres de la place du Château ainsi que ceux de la place du 14 juillet.

Une participation de la ville est demandée pour les travaux de mesure et d'étude du projet par un formateur pour 1 journée à hauteur de 300.00 €, les frais de déplacements pour 2 allers-retours 29.60 € soit un coût total de **329.60 € TTC**.

La collectivité fournira la terre végétale ainsi que les plants de végétaux pour la somme de **2587.16 € TTC**.

En conséquence, compte tenu de l'intérêt manifeste de ce contrat, **le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de Travaux –Formation au CFPPA-UFA Oliviers de serres pour réalisation.

ACHATS/MARCHES PUBLICS

13. Marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue Victor Hugo 2^{ème} tranche pour tous les réseaux et voirie.

Le présent marché porte sur les travaux d'aménagement de l'avenue Victor Hugo 2^{ème} tranche.

La procédure pour l'attribution du marché est celle du marché à procédure adaptée (MAPA).

Les travaux portent sur les réseaux et la voirie de la partie qui va de l'entrée du parking du Lavoir au bas de l'Avenue Victor Hugo. Ils se décomposent de la manière suivante :

Au niveau des réseaux humides

- Mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales (suppression du réseau unitaire actuel) ;
- Reprise du réseau eau potable et bouclage sur les réseaux existants permettant d'assurer des connexions inter-réservoirs.

Au niveau des réseaux secs

- Mise en discrétion des réseaux aériens ENEDIS (passage des câbles en enterré) ;
- Pose de fourreaux en attente (réserves).

A niveau de la voirie

- Reprise du revêtement et réfection des trottoirs.

C'est l'entreprise EUROVIA DALA, domiciliée à Aubenas qui est retenue pour un montant estimé à 273 016.28 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le marché correspondant.

POLE DEVELOPPEMENT URBAIN

14. Montants et modalités de versement des subventions 2022 commerce - artisanat

Au titre des actions commerce et artisanat, la ville finance l'association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche. La ville reverse également des subventions de tiers à ces deux structures.

La présente délibération fixe les montants et modalités de versements.

Tendances Aubenas

Au titre de 2022, Tendances Aubenas bénéficiera d'une subvention de la ville à hauteur de 39 639.80€ répartis comme suit :

- 12 400€ de subvention annuelle de la ville
- 13 239.80€ à titre de reversement des crédits de l'Etat (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – FISAC) perçus par la ville dans le cadre de l'opération urbaine collective achevée en 2021 et dont le solde est perçu par la ville en 2022
- 14 000€ à titre de reversement des crédits de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en place et le développement de la carte de fidélité Cigale & Fourmi et du site internet marchand associé.

La subvention de la ville sera versée en une fois. La subvention du FISAC sera versée à réception des crédits par la ville. La subvention de la Région sera versée au prorata de l'avancement des dépenses réalisées par Tendances Aubenas et sur justificatifs de l'association.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Au titre de 2022, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche (CMA) bénéficiera d'une subvention de la ville à hauteur de 5 000€ répartis comme suit :

- 4 000€ de prestation de la CMA réalisée dans le cadre de la création du pôle des métiers d'art
- 1 000€ à titre de reversement des crédits de l'Etat (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – FISAC) perçus par la ville dans le cadre de l'opération urbaine collective achevée en 2021 et dont le solde est perçu par la ville en 2022

Les deux subventions seront versées à l'avancement des actions et sur présentation de factures de la CMA.

Vu la convention de l'opération urbaine collective signée notamment entre l'Etat, la ville d'Aubenas, Tendances Aubenas et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche le 07/11/2017 et modifiée par avenants du 03/03/2020 et du 06/04/2021 ;

Vu la décision ministérielle n016-1679 ter du 11/01/2022 modifiant la décision N°16-1979 du 28/12/2016 et fixant le montant de la subvention FISAC à l'opération portée par la Ville d'Aubenas ;

Vu la convention entre l'Association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas et la Ville d'Aubenas relative à la mise en place d'un partenariat pour la mise en place d'opérations collectives et le reversement de subventions du 15/07/2021 ;

Vu la convention entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Ville d'Aubenas relative à l'accompagnement de la commune d'Aubenas pour la création d'un pôle des métiers d'art ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les subventions à verser en 2022 :
 - o A Tendances Aubenas pour un total de 39 639.80 €,
 - o A la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour un total de 5 000 €.

15. Signature d'une convention financière de prestation entre la Ville d'Aubenas et l'Association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas pour la mise en place des opérations commerciales estivales.

La ville d'Aubenas s'engage pour le rayonnement du centre-ville à travers plusieurs projets et opérations d'envergure notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Le commerce est un pilier du positionnement du centre-ville : patrimoine-culture-commerce.

Au titre de l'animation commerciale, la Ville soutient les actions collectives mises en place par Tendances Aubenas pour développer le commerce, l'artisanat et les services du centre-ville. En termes d'actions collectives, la Ville d'Aubenas énumère les projets suivants : chèques cadeaux locaux, animations commerciales, communication commerciale, site internet et site marchand, outils de fidélisation de la clientèle.

Pour réaliser les opérations commerciales estivales à savoir la Nuit des Soldes et la braderie, la ville accompagne l'association par une aide à l'ingénierie et à la logistique. Cette prestation est estimée à 5 000€ par an.

Aussi, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat triennale 2022/2024 entre la ville d'Aubenas et Tendances Aubenas afin que l'association puisse prendre en charge le coût de ce service.

Vu le projet de convention entre l'Association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas et la Ville d'Aubenas relative à la mise en place d'une convention financière de prestation pour la mise en œuvre des opérations commerciales estivales ;

Vu la convention entre l'Association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas et la Ville d'Aubenas relative à la mise en place d'un partenariat pour la mise en place d'opérations collectives et le reversement de subventions ;

Considérant l'intérêt du partenariat avec l'association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention entre la Ville et l'association des professionnels du centre-ville Tendances Aubenas,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

16. Signature d'un protocole général d'accord avec ARDECHE HABITAT en vue de sa désignation pour la réalisation d'un programme immobilier à caractère social sur un îlot bâti de la rue des Cordeliers.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, la délibération n°49 a approuvé le principe des travaux de requalification de l'îlot des Cordeliers, les conditions de la convention opérationnelle signée avec l'Etablissement Public Ouest Rhône Alpes (EPORA) et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) et le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification foncière.

Toujours dans l'optique de la réalisation de ce programme immobilier à caractère social, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance d'un protocole général d'accord qui précise les conditions de coopération entre ARDECHE HABITAT et la ville d'AUBENAS.

Ce protocole précise notamment :

L'opérateur désigné pour se substituer à la commune pour le rachat du bien à l'EPORA : l'Office Public de l'Habitat du département « ARDECHE HABITAT »,

Le prix d'achat du foncier par ARDECHE HABITAT : 60 000 € HT

Les modalités d'attribution de ces logements locatifs : avec notamment la présence d'un représentant de la commune détenant une voix délibérative aux commissions d'attribution.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération globale de démolition et reconstruction : 1 110 000 € TTC

Ce protocole confirme également :

Le programme prévisionnel : 6 logements locatifs sociaux, dont 2 financés en PLAI et 4 en PLUS ainsi qu'un local en RDC.

L'état futur du foncier requalifié mis à disposition : un foncier d'environ 185 m² démoli avec la conservation de la façade patrimoniale et du local situé en RDC et donnant sur la rue du 4 septembre,

Ce protocole est rédigé en cohérence avec la convention opérationnelle tripartite signée avec l'EPORA et la CCBA. Elle a simplement pour but de préciser les conditions entre la ville et l'opérateur social

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Alexandra GUIBERT).

- Approuve la désignation d'ARDECHE HABITAT comme opérateur pour l'acquisition du tènement immobilier,
- Approuve les conditions et termes de du protocole général d'accord passée entre ARDECHE HABITAT et la Commune d'AUBENAS ci-annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole et à effectuer toutes démarches nécessaires, en concertation avec Ardèche Habitat.

17. Subventions d'équipement : détail des subventions attribuées aux particuliers pour la réfection de façades dans les quartiers historiques : réaffectation des dépenses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des subventions accordées par les dispositifs gérés par les services urbanisme et habitat, le détail des enveloppes budgétaires prévues pour 2022 concerne les subventions pour la rénovation des façades ainsi que les aides attribuées pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de « l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine » (OPAH-RU)

Tableau d'affectation des subventions accordées dans le cadre du règlement communal de l'opération façade pour l'année budgétaire 2022

20422/824 SUBVENTIONS OPERATION FACADES	Adresses	Montants prévisionnels	Observations/commentaires
SCI MARQUES - Mme Sonia MARQUES	35 bis, Boulevard Jean Mathon	10 530,00 €	autorisation obtenue
KOWNACKI Gauthier et MARTIN Laura	75, faubourg Jean Mathon	556,60 €	autorisation obtenue
BAUX Sylvie	5, place parmentier (travaux uniquement sur façade route de Vals)	5 330,00 €	autorisation obtenue
D'ABRIGEON Olivier et Marie Blanche	12, rue Radal	15 750,00 €	autorisation obtenue
DUMAS Aline	12, rue Béranger de la Tour (travaux uniquement sur façade rue Jourdan)	1 631,00 €	travaux terminés
SDC 25 rue du 4 septembre	25, rue du 4 septembre	10 433,50 €	autorisation en cours d'instruction
IMMO DE France 7 Bd Jean Mathon Bât A	7A, Bd Jean Mathon	4 735,50 €	autorisation en cours d'instruction
IMMO DE France 7 Bd Jean Mathon Bât B	7B, Bd Jean Mathon	4 100,25 €	autorisation en cours d'instruction
Provisions		36 933,15 €	-
TOTAL		90 000,00 €	

Tableau d'affectation des subventions accordées pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH-RU pour l'année budgétaire 2022

20422/824 SUBVENTIONS PARTICULIERS - OPAH - RU	Adresses	Montants prévisionnels	Observations/commentaires
Provisions pour travaux pour les propriétaires privés	Les quartiers prioritaires	7 000,00 €	OPAH – RU
Provisions pour travaux dans les copropriétés dégradées	Les quartiers prioritaires	4 000,00 €	OPAH – RU
Compagnons Bâtisseurs convention ARA	Les quartiers prioritaires	5 000,00 €	Convention 2022 - 2024
TOTAL		16 000,00 €	

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des dépenses alloués aux propriétaires privés dans les dispositifs gérés par les services urbanisme et habitat,
- Approuve la réaffectation des subventions relatives à l'opération façade conformément au tableau ci-dessus présenté et mis en annexe du budget de la ville.

18. Revalorisation des taux des indemnités kilométriques.

L'arrêté du 14 mars 2022 a modifié l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Pour rappel, ce décret de 2006 s'applique, en vertu de l'article 1 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, aux frais occasionnés par les déplacements temporaires des collectivités et établissements publics.

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service, les kilomètres étant décomptés du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, sont modifiés comme suit :

Puissance du véhicule	Jusqu'à 2 000 KM	De 2 001 à 10 000KM	Après 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins	0.32	0.40	0.23

Véhicule de 6 CV et 7 CV	0.41	0.51	0.30
Véhicule de 8 CV et plus	0.45	0.55	0.32

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant, pour les besoins du service, une motocyclette, un vélomoteur ou un autre véhicule à moteur lui appartenant sont quant à eux modifiés comme suit :

Puissance du véhicule	Montant
MOTOCYCLETTE (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	0.15
VELOMOTEUR et autres véhicules à moteur	0.12

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte la revalorisation des taux des indemnités kilométriques comme exposé ci-dessus selon les textes en vigueur au 1^{er} janvier 2022,
- Demande l'inscription des sommes au budget.

**19. Convention de soutien financier à la Mission Locale.
Année 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'une convention de soutien financier à la Mission Locale d'Ardèche méridionale.

Cette convention est obligatoire pour les subventions annuelles de plus de 23 000 € (seuil fixé par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001).

La ville d'Aubenas soutient la Mission Locale d'Ardèche méridionale dans ses missions d'accompagnement, d'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes de 16 à 25 ans.

La convention ci-annexée précise les montants annuels de subventions ainsi que les objectifs communs entre la Ville d'Aubenas et la Mission Locale. Les subventions sont conditionnées au respect de ces objectifs.

Dans l'attente du vote du BP 2023, un acompte d'un montant maximum égal à 50% du budget 2022 pourra être versé début 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les termes de cette convention de soutien financier,

- autorise Monsieur le Maire à la signer.

20. Convention de soutien financier à l'association SOLEN. Année 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'une convention de soutien financier à l'Association SOLEN.

Cette convention est obligatoire pour les subventions annuelles de plus de 23 000 € (seuil fixé par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001).

Cette convention permet aussi de sécuriser le budget de cette association soutenue par la ville d'Aubenas.

La convention ci-annexée précise les montants annuels de subventions ainsi que les objectifs communs entre la Ville d'Aubenas et l'Association SOLEN. La subvention est conditionnée au respect de ces objectifs.

Dans l'attente du vote du BP 2023, un acompte d'un montant maximum égal à 50% du budget 2022 pourra être versé début 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les termes de cette convention de soutien financier,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

POLE DE COHESION SOCIALE

21. Participation financière de la ville d'Aubenas aux associations et organismes de droit privé, pour l'année 2022.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, la signature d'une délibération Globale concernant la participation financière de la ville d'Aubenas pour une durée de 1 an aux Associations suivantes.

Celle-ci est établie par le Pôle de Cohésion Sociale.

BP 2022 ANNEXE
Subventions
Associations et organismes de droit privé
6574/520

1001 FRAIS COMMUNS

Structure	Propositions 2022
------------------	--------------------------

A.S.A.	105 633,00 €	
CTG soutien de la Ville aux ALSH	9 133,00 €	
Fonctionnement-soutien de la Ville au titre de l'agrément centre social	96 500,00 €	convention pluriannuelle 2022/2025
LE PALABRE	189 047,00 €	
CTG Soutien de la ville aux ALSH	9 767,00 €	
fonctionnement- soutien de la Ville au titre de l'agrément centre social	179 280,00 €	convention pluriannuelle 2022/2025
SOLEN	31 000,00 €	convention annuelle 2022
Foyer d'urgence	30 000,00 €	
Foyer de jour	1 000,00 €	
MISSION LOCALE	19 539,00 €	convention annuelle 2022
Mission Locale-/PIJ	27 000,00 €	
ADSEA	20 000,00 €	
FOYER TRAVAILLEURS JEUNES	10 000,00 €	
E.P.E. DE L'ARDECHE	2 000,00 €	
AMAV	0,00 €	
MAISON DE L'IMAGE	5 500,00 €	
TOTAL	409 719 €	

CONTRAT – VILLE

Budget prévisionnel 2022
Subventions aux porteurs d'actions 27000€
6574/523

Voté au CM du 17/03/2022	17000.00€
Provision Actions-projets constatées d'avance	5 000,00 €
Financement non mandaté en 2021	2000,00 €
TOTAL	24000,00€

657362 CCAS

Votés au CM du 17/03/2022	3000.00€
----------------------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette délibération et à en effectuer le suivi.

POLE SPORT ET CULTURE

Service Culturel

22. Convention 2022 de soutien financier au Centre d'Enseignement des Musiques Actuelles (CEMA)

L'association « Centre d'Enseignement des Musiques Actuelles » a pour objet l'enseignement des musiques actuelles.

La ville d'Aubenas souhaite soutenir et encourager les activités du CEMA. Ainsi, afin de lui permettre de poursuivre et développer son action, la Ville proposera pour cette année 2022, une subvention de 25 000 euros au budget primitif.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, obligeant les collectivités publiques allouant des subventions annuelles supérieures à 23 000 €, à passer convention, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la teneur de la convention entre l'association le Centre d'Enseignement des Musiques Actuelles et la Commune d'Aubenas fixant pour l'année 2022 les modalités de versement des subventions,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de soutien financier, ci-annexée,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

23. Convention 2022 de soutien financier à la Nouvelle Ecole de Musique.

L'association « Nouvelle Ecole de Musique d'Aubenas » a pour objet l'enseignement de la musique classique.

La ville d'Aubenas souhaite soutenir et encourager les activités de la NEMA. Ainsi, afin de lui permettre de poursuivre et développer son action, la Ville proposera pour cette année 2022, une subvention de 25 000 euros au budget primitif.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et de son décret d'application

n°2001-495 du 6 juin 2001, obligeant les collectivités publiques allouant des subventions annuelles supérieures à 23 000 €, à passer convention, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la teneur de la convention entre l'association Nouvelle Ecole de Musique d'Aubenas et la Commune d'Aubenas fixant pour l'année 2022 les modalités de versement des subventions,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de soutien financier, ci-annexée,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

24. Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

La Ville d'Aubenas apporte son soutien financier à de nombreuses associations afin de les aider à développer ou pérenniser leurs projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Pour prendre sa décision la Commission Culturelle s'est appuyée sur les dossiers de demande de subvention reçus.

Elle a tenu compte de l'activité de l'association, du nombre d'adhérents, du rayonnement du projet pour la ville et de son animation, de l'ouverture au public le plus large possible et de la part des fonds propres.

En conséquence la Commission Culturelle réunie le jeudi 10 mars 2022 a adopté le projet de répartition suivant :

- 141 050 € au compte 6574/3003 – associations culturelles
- 2 300 € au compte 6574/3003 – associations socio-culturelles
- 3 350 € au compte 6574/3003 – associations de loisirs
- 5 300 € au compte 6574/3003 – constituant une provision pour des projets voyant le jour après ce vote.

Il est donc proposé aujourd'hui d'approuver la ventilation entre les diverses associations culturelles, socio-culturelles et de loisirs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des subventions concernant les associations culturelles, socio-culturelles, et de loisirs, conformément au tableau ci-annexé.
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées comme proposé ci-dessus par la Commission Culturelle

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Vote 2022
Assoc. Culturelle Arménienne d'Aubenas (ACAA)	400
Antenne Mobile d'Action Culturelle (AMAC)	500
Carrefour Laïque d'Aubenas	800
C.E.M.A. (Centre Enseig. Musiq Actuelles)	25 000
Cercle des Auteurs Ardechois	1 000
Cévennes Terre de Lumière	800
De Source Sûre - Fréquence 7	5 000
Europhonia 07	3 500
Format	4 000
Grand Ecran - Maison de l'Image	41 000
Grand Ecran - Passeurs d'Image	1 500
Orchestre d'Harmonie des Pays Aubenas/Vals	9 000
La Bobine	2 000
Labeaume en Musique - concert avril	2 000
Labeaume en Musique - concert décembre	4 000
Les Eclisses - Cordes en ballade	3 500
Nouvelle Ecole de Musique d'Aubenas (NEMA)	25 000
Rock et Caillette	1 500
Vestigia Terrent	1 500
Yeraz Compagnie	800
CEMA - Chèques musique	4 250
NEMA - Chèques musique	4 000
SOUS-TOTAL	141 050
Provision selon projet	5 300

TOTAL 1

146 350

ASSOCIATIONS CULTURELLES	SOCIO-	Vote 2022
Ardèche Afrique Solidaires		500
De main en main (<i>provision si projet a lieu</i>)		300
GEM Albatros 07 (Béthanie)		1 000
SERVIRE		500
TOTAL 2		2 300

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	Vote 2022
Bridge Club	1200
Fous sans blanc	250
Société de Chasse l'Alouette - ACCA Aubenas	300
Tarot Club Aubenas	100
Zoom photo	1 500
TOTAL 3	3 350

25. Programmation culturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, le service culturel de la Commune propose une programmation de spectacles et d'actions en direction de tous les publics et des publics scolaires.

Dans le contexte COVID-19, le calendrier de cette programmation est susceptible d'être modifié. Les dates sont alors reportées ou annulées.

En cas de report impossible, pour les contrats artistiques, la commune propose le versement d'une indemnité avec un plafond de 30% des droits de cession sur présentation des factures des frais engagés par le contractant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions, prestations, avenants, acomptes, relatifs à la programmation culturelle de la commune tels que détaillés dans le tableau en annexe ainsi que les contrats et prestations techniques liées à cette programmation et aux actions culturelles menées par le service durant la période mai 2022 – juin 2022.

Période	Contractant	Titre du spectacle	Montant H.T
06 Mai 2022	Syouz	Brama	1300 Euros
01 juin 2022	Les Vertébrés	Yann Szuter	750 Euros
02 juin 2022	Les Vertébrés	Cie Cieux Galavanisés	855 Euros
03 juin 2022	3 points de suspens	3 points de suspension	5525,50 Euros
04 juin 2022	Holger	Holger Lampe	200 Euros
04 juin 2022	Arzapar	« La 12928ème »	1000 Euros
04 juin 2022	Groumpf	Groumpf	1500 Euros
21 juin 2022	Ovastand	Oscar Les Vacances	800 Euros
21 juin 2022	Lamastrock	Deli Teli	2200 Euros
21 juin 2022	Bamahia	Bamahia	500 Euros

Service des sports

26. Subventions attribuées aux associations sportives en 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des sports s'est réunie le mardi mars 2022 afin d'attribuer les subventions aux associations sportives pour l'année 2022.

La commission des sports a validé la répartition aux associations sportives qui figure dans ce tableau ci-dessous :

Associations sportives	Subventions accordées	Associations sportives	Subventions accordées
ACKRA	800 €	KARATE (Seishinkan)	1000 €
AERO CLUB	500 €	LE FUJI YAMA	Subvention non demandée
AMICALE CANINE	Subvention non demandée	LE MOULON CENTRE EQUESTRE	1000 €
ARDECHE RUN	500 €	LES BOULISTES ALBENASSIENS	1500 €
ARDECH'ROLL	400 €	LES OVALINES ARDECHOISES	500 €
ARDESCA (ESCALADE)	600 €	AS LYCEE AGRICOLE	750 €
ASSAF (FOOTBALL)	1500 €	AS LYCEE ASTIER	400 €
ATHLETISME (USAA)	2900 €	AS LYCEE JULES FROMENT	200 €
AUBENAS TRIATHLON	1000 €	AS LYCEE MARCEL GIMOND	200 €
BALL-TRAP	400 €	MCDLP (Danse)	1000 €
BASKET (USAB)	40000 €	OLYMPIQUE BOXING CLUB	3200 €
BILLARD	300 €	PETANQUE ALBENASSIENNE	1000 €
CLUB ECHIQUIER	800 €	RANDONNEURS VIVAROIS	200 €
AS COLLEGE DE JASTRES	200 €	RCAV	74000 €
AS COLLEGE ROQUA	200 €	SPELEO CLUB	1000 €
CYCLO AUBENAS / VALS	250 €	STRIKE CLUB	300 €
E.S.B. DES VALLEES	400 €	TEAM CROSS Aubenas VL	1000 €
ESCAMAR ARTS MARTIAUX	600 €	TENNIS CLUB AUBENAS	4000 €
ESCRIME (MV)	3000 €	TENNIS DE TABLE (ATTAV)	900 €
FOOTBALL CLUB AUBENAS	1000 €	UNION CYCLISTE ALBENASSIENNE	9000 €
GYM AGAV 07	200 €	USA GYMNASTIQUE	1500 €
GYM LES DYNAMIQUES	300 €	USA TIR	1100 €
GYM LES OLIVIERS	800 €	USA VOLLEY-BALL	3400 €
HALTEROPHILIE	800 €		
HANDBALL (EAMHB)	1500 €	Provisions	2300 €
JUDO CLUB AUBENAS	600 €	TOTAL	169 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la répartition présentée,
- Autorise le Maire à procéder aux versements

27. Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collèges de secteur pour les cours d'EPS financés par le Conseil Départemental de l'Ardèche.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux pratiques sportives, la Ville d'Aubenas aide les associations et établissements scolaires en leur mettant à disposition des équipements sportifs couverts et de plein air.

La Ville autorise, avec l'accord du conseil d'administration de chaque collège et du Conseil Départemental de l'Ardèche, l'utilisation des installations suivantes :

- Gymnase Roqua et sa SAE
- Centre Multisports de Montargues
- Salle des Sports et son plateau extérieur
- Stades Ripotier, Roqua et Marquand
- Base Nautique de Dugradus
- Piscine Municipale
- Boulodrome Jean Aubert
- Tennis Roqua

La présente convention a pour objet de fixer les conditions, les modalités et montants des participations financières au titre de la mise à disposition des locaux aux collèges en vue de l'organisation de leurs cours d'EPS et de natation.

La convention, ci-annexée, permet de fixer les obligations des différentes parties.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

POLE CITOYENNETE

28. Création d'un marché mixte place Palamos, quartier des Oliviers :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la dynamisation du quartier des Oliviers, il est proposé de créer un marché de proximité.

Une enquête réalisée auprès des habitants du quartier montre leur souhait de pouvoir bénéficier de ce nouveau service de proximité.

Ce marché se déroulerait place Palamos, le jeudi, de 8h00 à 13h00.

Conformément à l'article L. 2224-18 du CGCT, les organisations professionnelles intéressées ont été consultées et ont émis un avis favorable à ce projet, lors de la commission des marchés du 22 octobre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la création d'un marché place Palamos, quartier des Oliviers.

POLE EDUCATION ET SCOLARITE

Service Education

29. Fourniture et livraison de repas aux écoles publiques de la commune de Vinezac par la cuisine centrale de la ville d'Aubenas.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la délibération du 24 juillet 1998 permettant au service de restauration scolaire de fournir des repas aux communes périphériques qui en formulent la demande, la commune de Vinezac a sollicité la commune d'Aubenas pour que la cuisine centrale confectionne les repas pour les enfants des écoles publiques de sa commune.

Le prix de 4,40 € qui a été fixé comprend la fourniture des repas et leur livraison.

Les tarifs seront révisables selon la réglementation en vigueur.

Il convient donc de signer une convention avec la commune de Vinezac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Alexandra GUIBERT n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

30. Signature d'une Convention annuelle de partenariat entre la Ville d'Aubenas et l'Association Centre Socioculturel ASA.

Année 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aubenas et l'Association Centre Socioculturel ASA.

La convention a pour objet de déterminer les modalités d'intervention de salariés de l'Association Centre Socioculturel ASA, dans les écoles publiques de la ville, pendant le temps périscolaire (soir après l'école), dans le cadre du Dispositif Ambition Educative.

Les objectifs de l'Association Centre Socioculturel ASA sont détaillés dans le préambule de la convention.

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022.

La convention précise le financement et les modalités de versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à en effectuer le suivi.

31. Signature d'une Convention annuelle de partenariat entre la Ville d'Aubenas et l'Association Centre Socioculturel Le Palabre.

Année 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aubenas et l'Association Centre Socioculturel Le Palabre.

La convention a pour objet de déterminer les modalités d'intervention de salariés de l'Association Centre Socioculturel Le Palabre, dans les écoles publiques de la ville, pendant le temps périscolaire (pause méridienne, soir après l'école), dans le cadre du Dispositif Ambition Educative.

Les objectifs de l'Association Centre Socioculturel Le Palabre sont détaillés dans le préambule de la convention.

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022.

La convention précise le financement et les modalités de versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.
